



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
Ste 350, 2618 Hopewell Pl NE
Calgary, AB T1Y 7J7
Numéro de téléphone : 1-800-868-5444
Numéro de télécopie : (403) 219-2092

FABRIQUÉ PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
Ste 350, 2618 Hopewell Pl NE
Calgary, AB T1Y 7J7
Numéro de téléphone : 1-800-868-5444
Numéro de télécopie : (403) 219-2092

PRODUIT :**NUMÉRO LOI PA :****PRÉPARÉ LE :****PRÉPARATEUR :****FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :****FORMULE :****SYNONYMES CHIMIQUES :****NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :****Carrier**

30639

5 avril 2017

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

Adjuvant

ND

Mélange d'huiles de pétrole et d'agents de surface

Intervention d'urgence 24 heures, Chemtrec : 1 800 424-9300.

Urgences médicales, ProPharma Group : 1 877 325-1840.

Informations sur le produit et son utilisation, Nufarm Agriculture Inc. :

1 800 868-5444.

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Les valeurs ne sont pas des spécifications du produit.

Ingrédients Dangereux	% du Poids	NO. CAS
Huile de pétrole	48 – 52	8042-47-5
Mélange tensioactif	38 – 42	ND

Autres ingrédients sont propriétaires ou non dangereux.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

SOMMAIRE D'URGENCE : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il faut porter des lunettes à coques ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange et du chargement. Laver la peau et les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver à fond les mains et toute autre région de la peau exposée.

VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION : Contact avec la peau et les yeux; ingestion et inhalation.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.



NUFARM AGRICULTURE INC.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des matières qui risquent de provoquer une pneumonite grave si elles sont aspirées. En cas d'ingestion dans les deux heures précédant le traitement, procéder soigneusement à un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes. Traiter selon les symptômes en cas d'irritation des yeux ou de la peau.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : >100 C

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : N/E

MOYENS D'EXTINCTION : Mousse, CO₂, agent chimique sec.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Peut libérer du CO, du CO₂ et, possiblement, des gaz irritants.

TECHNIQUES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome. Le ruissellement de l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie risque d'occasionner des dommages environnementaux. Le cas échéant, endiguer et recueillir l'eau d'extinction pour empêcher le ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les sources d'inflammation et les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebuts. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MESURES À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Il faut porter des lunettes à coques ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange et du chargement. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver à fond les mains et toute autre région de la peau exposée.

MESURES À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer le contenant fermé hermétiquement dans un endroit frais et sec, loin des semences, engrais, plantes, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et de toute source de chaleur. Empêcher l'eau de s'infiltrer dans le contenant et d'entrer en contact avec le contenu.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations suivantes sur l'exposition et la protection personnelle sont prévues pour la fabrication, la formulation et l'emballage du produit. Pour les usages commerciaux et agricoles, consulter l'étiquette du produit.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes à coques ou un écran facial lors de la manipulation, du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter une combinaison par-dessus les vêtements normaux de travail durant toutes les activités.



NUFARM AGRICULTURE INC.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Changer de vêtements tous les jours et les laver avant de les réutiliser. NE PAS manipuler le produit à mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent de beaucoup l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants lors du mélange ou du chargement. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, et se laver les mains à fond avant de manger, fumer ou boire. Nettoyer l'équipement de protection tous les jours.

DIRECTIVES D'EXPOSITION :

Ingrédients dangereux	PEL DE L'OSHA	ATLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Huile de pétrole	ND	ND	S/O	S/O
Mélange tensioactif	ND	ND	S/O	S/O

MESURES D'INGÉNIERIE : Assurer une aération adéquate pour minimiser les concentrations dans l'air de cette matière.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

APPARENCE : Liquide limpide jaunâtre

ODEUR : Odeur huileuse

pH : 4 à 7

DENSITÉ RELATIVE : 0,884 g/cc @ 24 C

VISCOSITÉ : 27 mPa(s) @ 24 C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Inconnus.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Inconnus.

MATIÈRES À ÉVITER : Inconnues.

CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 orale (rat) : > 2 000 mg/kg

DL50 cutanée (rat) : > 2 000 mg/kg

CL50 inhalation (rat) : > 5,0 mg/L

Irritation des yeux : Modérément irritant

Irritation cutanée : Modérément irritant

Sensibilisation de la peau : N'est pas un sensibilisant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Éviter de contaminer les étangs, les rivières et autres sources d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.



NUFARM AGRICULTURE INC.

Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Non réglementé. Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada. Contacter le fabricant pour une mise à jour des informations sur le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : Exempt.

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT)

16. AUTRES INFORMATIONS

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Nouveau

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible

SO = Sans Objet

N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie et public.

*****FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE*****